

**CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES**

CONCOURS EXTERNE

SESSION 2016

ÉPREUVE DE QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : Bibliothèque

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Les questions peuvent être traitées dans l'ordre qui vous convient, mais doivent être clairement identifiées par leur numéro.

Question 1 (8 points)

Bibliothèques et formation des adultes : quels objectifs, quels services ?

Question 2 (4 points)

Que précise la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse et quelle est sa portée sur votre secteur ?

Question 3 (4 points)

Promouvoir les actions d'animation en bibliothèque : outils et méthodes.

Question 4 (4 points)

Que peuvent apporter à la population les services en ligne que proposent les bibliothèques ?

